



Gouvernement de Savoie

Décret du 10 septembre 2024 portant sur : L'adhésion à la Charte des Nations Unies conclue à San Francisco le 26 juin 1945.

NR : **D/2024-16-00027**

Le Président du Gouvernement de l'État de Savoie,
Vu la Déclaration d'Indépendance du 27 octobre 2023 ;
Vu l'article 4.1 de la Charte des Nations Unies ;
Sur le rapport du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale ;
Après avoir consulté le Conseil des Ministres qui a donné son accord, l'État de Savoie

DECRETE

Article 1 : Après avoir examiné la Charte des Nations Unies du 26 juin 1945 conclue à San Francisco, adhère à cette Charte avec l'intention de l'exécuter et d'en appliquer les dispositions de bonne foi.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Gouvernement de l'État de Savoie est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature le 10 septembre 2024.

Le Ministre des Affaires Etrangères
Gabriel GUINARD

Le Président
Thierry BECOURT